



GRAND PARIS GRAND EST	
Courrier n° DUA
Suivi :
Copie/Info

 18/07-18



P. Fabry-Hussot

Monsieur Michel TEULET
Président de l'Etablissement Public
Territorial Grand Paris Grand Est
11, boulevard Mont d'Est
CS 60027
93 192 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Livry-Gargan, le 19 juillet 2018

Direction Générale des Services
Direction de l'Urbanisme
Service Prospective et Aménagement Urbain
Affaire suivie par : Elise MATHIEU
Tél : 01.41.70.88.11
Mail : elise.mathieu@livry-gargan.fr

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Clichy-sous-Bois- avis de la commune de Livry-Gargan

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 12 juillet 2018, vous m'avez adressé pour avis le projet de modification simplifiée du PLU de Clichy-sous-Bois. J'ai examiné avec attention ce projet qui doit participer au développement de notre territoire.

La modification simplifiée du PLU de Clichy-sous-Bois intervient pour intégrer les évolutions des emplacements réservés inscrits au plan de zonage. Elle a donc pour objet :

- La suppression des emplacements réservés STIF 1 : accueil du TCSP, création d'une voie nouvelle et élargissement bilatéral ;
- Suppression de l'ER C2, instauré au bénéfice de la Ville: l'emprise dédiée à la création de voie n'est pas retenue ;
- Réduction du périmètre de l'ER D1 (Département): élargissement de voie pour réalisation d'un TCSP à réduire pour mieux correspondre au projet ;
- Réduction du périmètre de l'ER D1 C5 (Commune): modification du droit d'acquisition des parcelles couvertes pour la réalisation d'un centre de loisirs ;

Je tenais donc à vous informer que je partage les intentions de cette modification. Elles sont cohérentes avec le projet de développement urbain de Livry-Gargan, qui vise à préserver et valoriser la qualité du cadre de vie de la commune, mais également à prendre part au développement des transports en commun sur son territoire. De plus, la Ville de Clichy-sous-Bois est soucieuse de la qualité de ces espaces naturels car ce projet ne semble pas avoir d'incidence significative sur ces zones Natura 2000. Le projet ne présente donc pas d'impact négatif sur le territoire de Livry-Gargan. Aussi, je vous transmets un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du PLU de Clichy-sous-Bois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. *et la plus cordiale*


Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

Copie à : M. le Maire de Clichy-sous-Bois